

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° N° 355 , nommant les commandants de secteur nomade officiers de police judiciaire

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 avril 1940

Numéro JO
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro
30 avril 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 août 1939 déterminant les pouvoirs des gouverneurs quant à l'administration de la justice

Vu la décision n° 1113, du 28 octobre 1939, gerant à la colonie des secteurs nomades,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Les commandants des secteurs nomades du Henlé et de alta sont officiers de police judiciaire, ils preteron serment en cette qualite devant le tribunal de 13 instance.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie,

Hubert
DESCHAMPS